

## ASSOCIATION DE TIR A L'ARC DE CHENÔVE (A.T.A.C.)

15 rue de Marsannay 21300 Chenôve

Agrément fédéral n° 02211016

Agrément jeunesse et sport n° 21 S 297

Vincent Creuzet,

Président ATAC

Pièce jointe : formulaire de pouvoir

Chenôve, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le **vendredi 6 janvier 2023 à 19h30** à la maison des sports, 15 rue de Marsannay, 21300 Chenôve.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral et d'activité du Président
- Rapport financier
- Rapport des commissions
- Budget prévisionnel
- Vote du montant des cotisations
- Questions diverses
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Remise des récompenses
- Conclusion du Président

Conformément à nos statuts, un quorum de 25 % des adhérents de plus de 16 ans, à jour de cotisations doit être atteint pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.

Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, il vous est possible de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant pouvoir.

Nous terminerons cette réunion par le pot de l'amitié.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président Vincent CREUZET

